

Fabrice **M**arcos – clerc habilité aux constats

COMMISSAIRES DE JUSTICE

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

L'an **DEUX MILLE VINGT-CINQ**
et le **DIX JUILLET**

À la requête de

Faisant élection de domicile et constitution d'Avocat en la personne et au cabinet de la
SELARL **LUC ROBERT & ASSOCIES**, avocat au Barreau de BOURG EN BRESSE, y
demeurant 6 rue Lalande 01000 BOURG EN BRESSE

Et pour avocat plaident Maître **Philippe FIALAIRE - SELARL JUGE FIALAIRE AVOCATS**,
Avocat au Barreau de LYON, y demeurant 37 rue de la République – 69002 LYON

Agissant à l'encontre de :

[REDACTED]

En vertu :

De la grosse en due forme exécutoire d'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de
BOURG EN BRESSE statuant selon la procédure accélérée au fond du 02 aout 2024 signifié
par acte de mon ministère en date du 19 septembre 2024, aujourd'hui définitif,

Et d'un commandement de payer valant saisie immobilière, délivré par acte de mon ministère
en date du 2 juin 2025.

Aux termes de l'article R322-1 du Code des procédures civiles d'exécution :

« A l'expiration d'un délai de huit jours à compter de la délivrance du commandement de payer valant saisie et à défaut de paiement, l'huissier de justice instrumentaire peut pénétrer dans les lieux désignés dans le commandement afin de dresser un procès-verbal de description, dans les conditions prévues par l'article R322-2. »

Aux termes de l'article R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution :

« L'huissier de justice peut utiliser tout moyen approprié pour décrire des lieux et se faire assister par tout professionnel qualifié en cas de nécessité. »

Ce Procès-verbal comprend et répond aux mentions prévues à l'article R322-2 du Code des procédures civiles d'exécution.

A l'effet de dresser le procès-verbal descriptif des biens immobiliers ci-après désignés sur la commune de **MONTLUEL (01120), 95, rue du Torrent.**

C'est pourquoi :

Déférant à cette réquisition je soussignée, **Marie-Jeanne DHOUTAUT**, commissaire de justice salariée, membre de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée Anne-Claire Joo-Beldon = Stéphanie Fayssse, titulaire d'un office de commissaires de justice associés à la résidence de Lyon (69004), y demeurant 7, avenue de Birmingham,

Me suis rendue ce jour à, **11 heures, 95 rue du Torrent 01120 MONTLUEL** où y étant, j'ai constaté ce qui suit :

ENVIRONNEMENT EXTERIEUR





BATIMENT A

2EME ETAGE

LOT N°39 – APPARTEMENT

Surface totale de l'appartement : 57,59 m²

On accède à l'appartement par une porte en bois sur laquelle est positionnée la plaque nominative [REDACTED]

Il s'agit de la première porte sur la droite dans la montée d'escaliers.

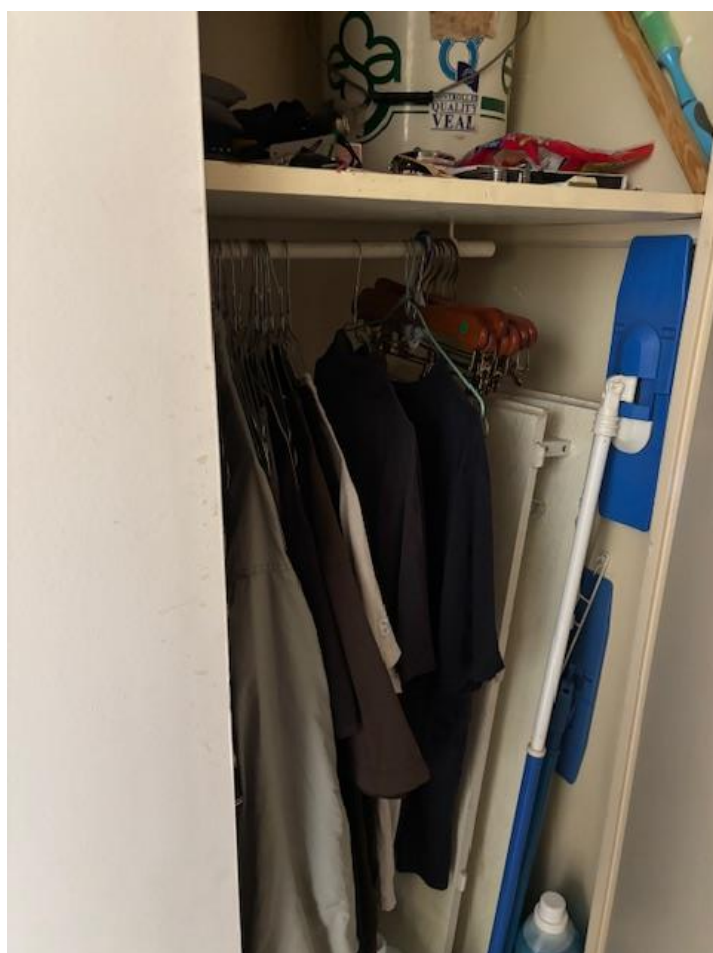
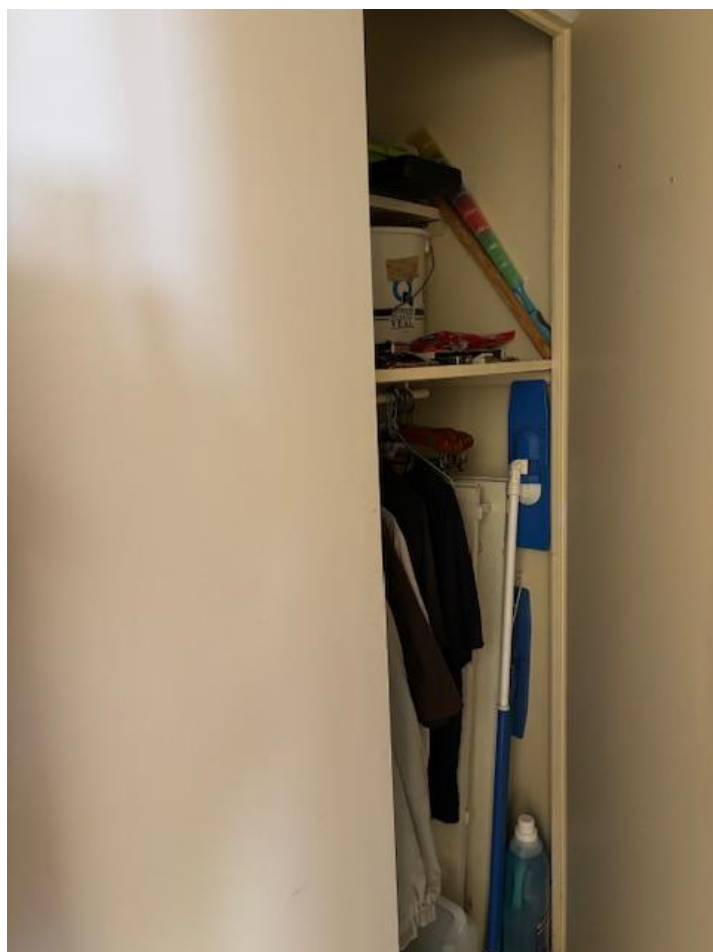


Entrée (Surface au sol : 8,65 m²)

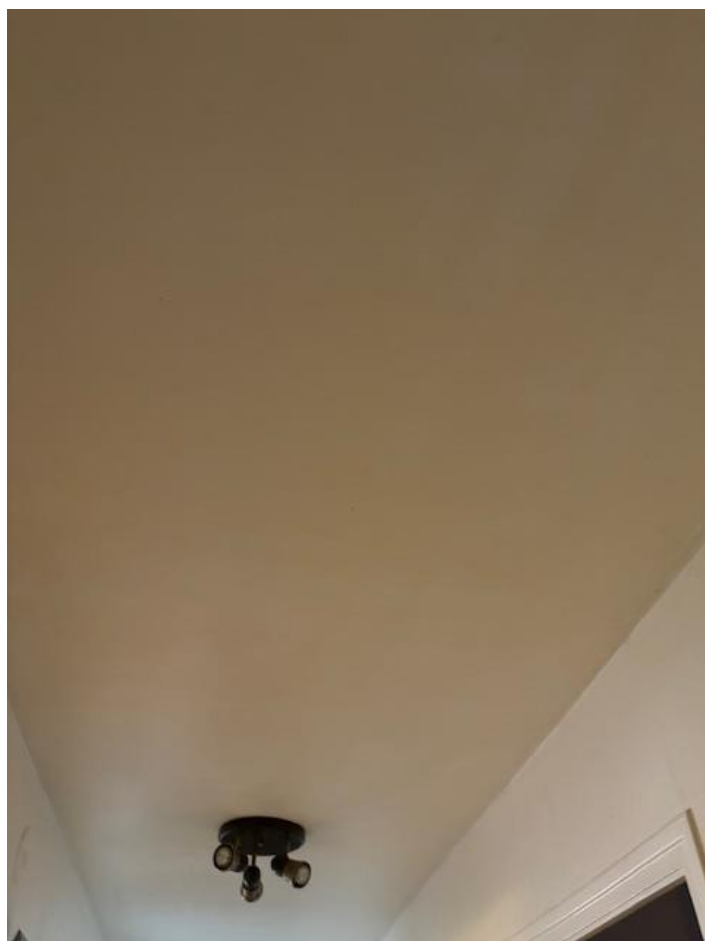
Le sol est recouvert de dalles plastique imitation marbre, en état d'usage.



Sur la gauche de l'entrée, un placard intégrant des rangements et une penderie est en place. Il se ferme à l'aide de portes battantes en bois, sans clé.



Les murs sont enduits et peints, marqués par des accrocs et des traces de reprises légères au niveau des murs. Le plafond est enduit et peint en ordre, équipé d'une suspension lumineuse.



Un interphone est en place, en état de fonctionnement.



Salle de bains (Surface au sol : 3,57 m²)

Le sol est revêtu de dalles plastique, en état d'usage. Les parois sont carrelées jusqu'à mi-hauteur, et enduites et peintes en partie supérieure. Le plafond est enduit et peint.





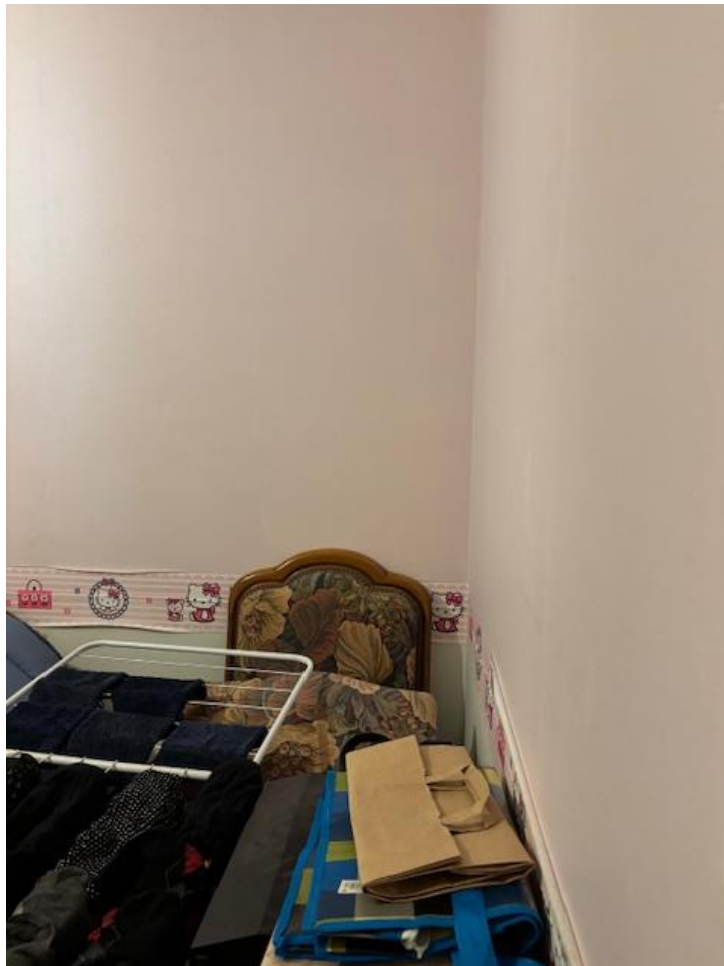


Chambre située sur la droite (Surface au sol : 9,78 m²)

Compte-tenu de l'encombrement de la pièce, les constatations sont limitées.
Le sol est revêtu de dalles plastique. Les murs sont entoîlés, avec frise décorative tout autour de la chambre. Une fenêtre double ventaux est en place.



Le plafond est enduit et peint, en ordre.





Deuxième chambre (Surface au sol : 9,7 m²)

Le sol est revêtu de dalles plastique. Les parois sont entoilées. Une fenêtre à double vantaux est en place, avec des volets dépliant métalliques. Le plafond enduit et peint est en ordre.









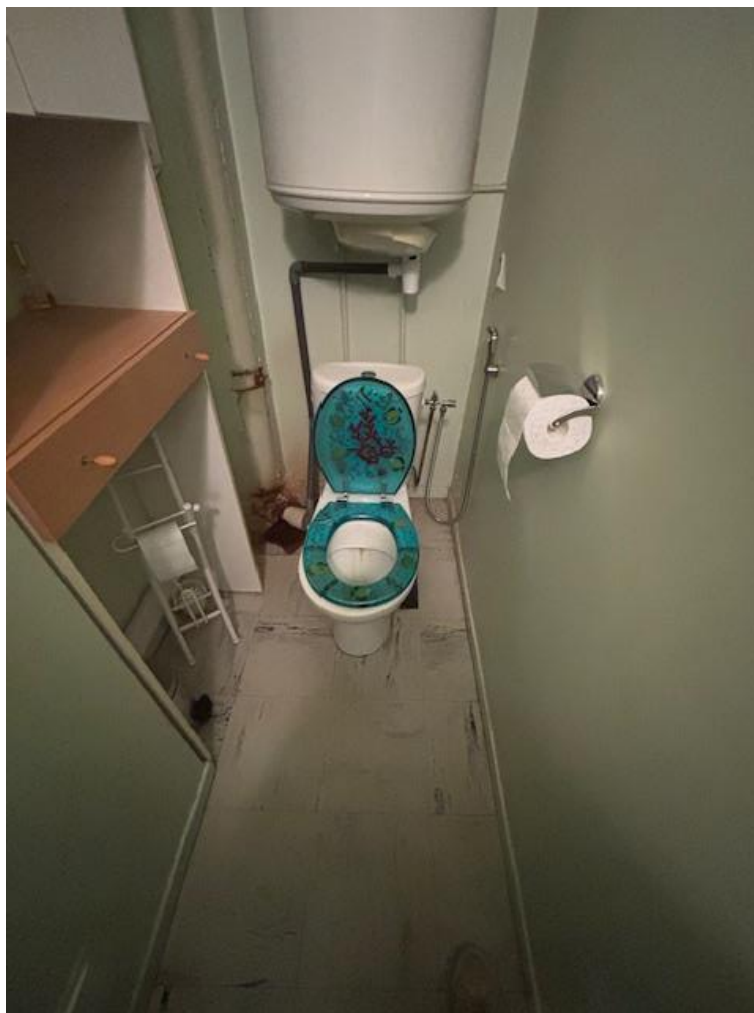
Toilettes (Surface au sol : 2,43 m²)

Le sol est revêtu de dalles plastique imitation marbre. Les parois sont enduites et peintes. Sur la partie gauche, un rangement est en place. Un WC sur pied est positionné, surplombé d'un chauffe-eau.

Une trace de dégât des eaux est visible au droit de la colonne, tant en partie haute qu'en partie basse.



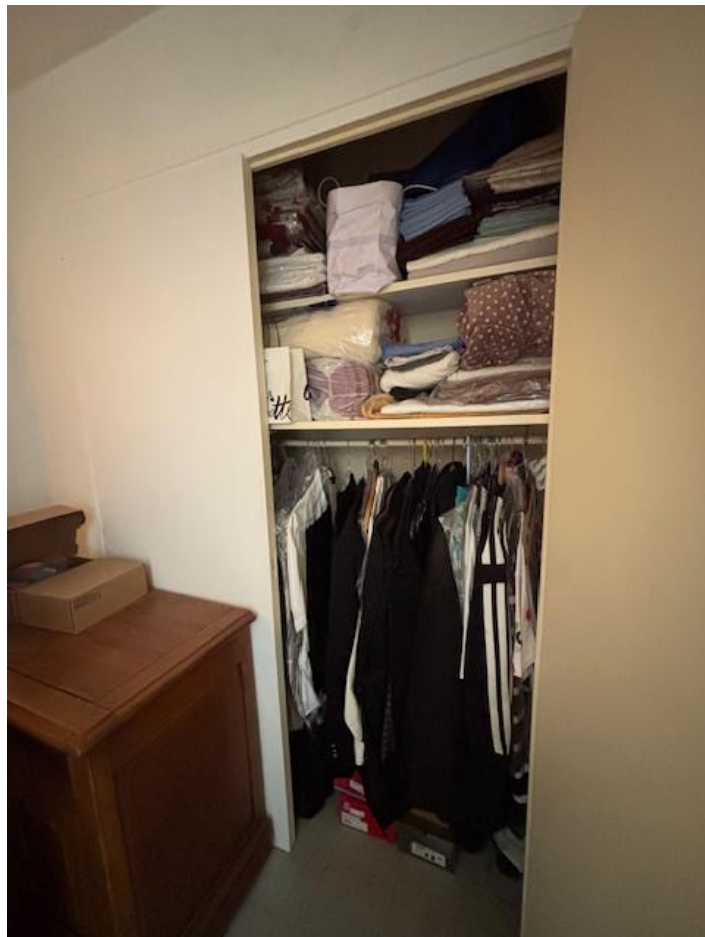






Couloir

Je note la présence d'un placard intégré dans les murs, équipé de deux portes avec un espace penderie. Le fond du couloir est encombré.





Cuisine (Surface au sol : 10,11 m²)

Le sol est revêtu de dalles plastique imitation marbre, en état d'usage.

Une cuisine intégrée est en place, comprenant des éléments de rangement bas et haut. Les éléments de rangement bas sont en PVC de couleur blanche. Les éléments de rangement haut sont en bois brut,

Les parois sont entoilées et peintes, en état d'usage.





Une hotte extractive de la marque *Valberg* est positionnée, en ordre. Une plaque à induction de marque *Candy* avec quatre feux est installée, en état de fonctionnement. En partie droite, une colonne intégrant un four et un micro-onde est en place.





Un radiateur en fonte est installé dans la pièce. Deux fenêtres sont en place, en état d'usage avancé. Elles sont sales, équipées d'un système d'ouverture en partie haute.





Terrasse (Surface au sol : 4,08 m²)

Le sol est revêtu d'une peinture écaillée par endroits. La terrasse est équipée d'une rambarde métallique en ordre. La terrasse est encombrée lors de mon passage. Un panneau vitré fixe équipe la rambarde du balcon.







Salon (Surface au sol : 13,35 m²)

Vue générale :



Des dalles plastique équipent le sol. Les parois sont entoilées. Le plafond est enduit et peint, équipé d'une suspension lumineuse au centre. Un radiateur en fonte équipe la pièce ainsi qu'une fenêtre à quatre vantaux.









Les compteurs de l'appartement sont à l'extérieur, dans un placard technique installé au niveau du palier. Il s'agit de deux compteurs situés en bas à droite, portant la mention [REDACTED]

REZ-DE-CHAUSSEE

LOT N°16 : CAVE

Le sol dispose d'un revêtement béton. Le plafond dispose de voiles béton. Les parois sont montées en agglos. L'espace est un peu encombré.

LOT N°5 : GARAGE

Il s'agit du deuxième garage en partant de la gauche de l'entrée du bâtiment.

Compte-tenu de l'état d'encombrement du garage, nos constatations et les rapports diagnostics sont incomplets. Mes constatations sont limitées.

Le garage est complètement encombré.



Mes constatations personnelles étant terminées, je me suis retirée,

Et de tout ce que dessus, j'ai, commissaire de justice soussigné, fait et rédigé le présent procès-verbal de constat,

Pour servir et valoir ce que de droit.

Marie-Jeanne DHOUTAUT

